

La marge salariale sera relevée de 1,1 à 1,2 %

■ Patrons et syndicats ont pu s'entendre sur une hausse des salaires. Un nouvel élan pour les négociations ?

Après que la porte de la concertation ait été sèchement claquée par le banc syndical à la mi-janvier, les négociations entre partenaires sociaux (réunis au sein du G10) relatives à l'accord interprofessionnel (AIP) avaient timidement repris la semaine dernière. Pour rappel, les syndicats avaient assez mal digéré que la marge ne soit que de 0,8 %, en raison de la révision de la loi de compétitivité en 2017. Cette réforme de la loi prévoyait en effet un certain nombre "d'amortisseurs" qui empêchaient un dérapage de la marge afin, disait le gouvernement Michel, de préserver la compétitivité des entreprises. Pour les syndicats, ce carcan face auquel on les plaçait était indigeste. Pour le banc patronal, en revanche, cette refonte de la loi permettait de poursuivre sereinement le travail de rattrapage en matière de handicap salarial par rapport aux pays voisins. Bref, c'était le blocage, total.

Nouvel élan pour les discussions

Et puis le Bureau du Plan a débarqué.... La semaine dernière, l'institution a publié ses projections économiques pour la période 2019-2024, qui vont servir au Pacte de stabilité, et au chiffrage des programmes des partis politiques (pour le 26 avril). Et si ces projections n'étaient pas porteuses de bonnes nouvelles sur le plan de la croissance économique et de la trajectoire budgétaire, elles pouvaient potentiellement apporter une bouée de sauvetage au G10 avec les nouvelles perspectives d'inflation. Alors que le Bureau du Plan prévoyait, il y a 6 mois, un taux d'inflation de 1,9 % en 2019, et de 1,9 % en 2020, les nouvelles projections font état de taux de 1,6 et 1,4 % respectivement. Or, qui dit inflation en baisse, dit mécaniquement hausse de la marge salariale négociable.

D'après nos informations, la nouvelle marge sera communiquée ce vendredi au G10 par le Conseil central de l'économie (CCF), organisme habilité à réaliser ces calculs. Et elle sera de 1,1 à 1,2 %. Sans doute plus proche même de 1,1 %. La décision finale tombera demain, mais la cause est entendue : la marge est bel et bien relevée. Ce qui donnera sans doute un nouvel élan aux négociations entre partenaires sociaux. Ces discussions reprendront officiellement lundi, après le retour, notamment de Pieter Timmermans (CEO de la FEB), d'une mission au Mexique. Cette journée de lundi sera cruciale, sur le mode "ça passe ou ça casse".

L'ensemble des cartes sur table

On le sait, le banc patronal tient à la compétitivité comme à la prunelle de ses yeux, et ne souhaite pas saper le travail de fond entamé depuis quelques années pour réduire le handicap salarial. Pour le banc syndical, il est temps d'être plus "redistributif", d'autant que la loi révisée de 1996 ne représente pas le coût réel du travail. Le relèvement de la marge de 0,8 à 1,1-1,2 % permet de réduire les tensions, mais ce n'est pas gagné pour autant. *"Cela nous donne effectivement un peu d'air, explique Robert Vertenuil, patron de la FGTB, mais il faudra garder l'ensemble des cartes sur table. Une marge de 1,1 % ne suffira pas. Vous n'ignorez pas que nous avons des revendications concernant le salaire minimum (que la FGTB verrait bien porté à 14 euros de l'heure), le bien-être au travail, la mobilité, l'accompagnement des fins de carrière et l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Le point d'équilibre sera peut-être plus facile à trouver avec ce relèvement de marge mais l'exercice restera périlleux."*

Une donne à ne pas sous-estimer : du côté gouvernemental, vu le contexte social ambiant, et le débat sur le pouvoir d'achat, on pousse discrètement à la conclusion rapide d'un AIP qui puisse contenter peut-être un peu plus le banc syndical que le banc patronal. Et ça, ça passe assez mal du côté de la FEB, notamment...

François Mathieu